Government of Canada
Minister of State for Youth
Jean J. Charest

Minister of Employment and Labour Relations
Patricia A. Cowan

The Canada/Newfoundland Youth Strategy

Summary Report 1989

Canada

Newfoundland

CANADA/NEWFOUNDLAND YOUTH STRATEGY

SUMMARY REPORT

90-00940/

TABLE OF CONTENTS

THE OBJECTIVE OF THE CANADA/NEWFOUNDLAND YOUTH STRATEGY 1

INTRODUCTION 2

METHODOLOGY 3

FACTORS AFFECTING TRANSITION 4

PROGRAMME DESIGN CONSIDERATIONS 6

SYSTEMIC APPROACHES TO PROGRAMMES 11

- EDUCATION AND TRAINING 11
- WORK EXPERIENCE 12
- TRANSITION TEAMS 12
- A CAREER GUIDANCE CO-ORDINATING CENTRE (CGCC) 12
- A CAREER INFORMATION CLEARING HOUSE 13

PRESSURE POINTS 14

- PRESSURE POINT #1: SECONDARY STUDENTS AT RISK OF DROPPING OUT 15
- PRESSURE POINT #2: SECONDARY STUDENTS WHO HAVE JUST DROPPED OUT 17
- PRESSURE POINT #3: SECONDARY SCHOOL GRADUATE 19
- PRESSURE POINT #4: LONG-TERM DROPOUT 21
- PRESSURE POINT #5: POST-SECONDARY "AT RISK" STUDENT 24
- PRESSURE POINT #6: POST-SECONDARY DROPOUT . . 26
- PRESSURE POINT #7: POST-SECONDARY GRADUATE . 27

APPENDIX A A-1

THE OBJECTIVE OF THE CANADA/NEWFOUNDLAND YOUTH STATEGY

To enhance the opportunities for the youth of this Province to secure the education, training and work experience required to launch themselves on individually chosen career paths by providing a comprehensive range of Federal and Provincial programmes, services and supports to ease their transition from school to the workplace.

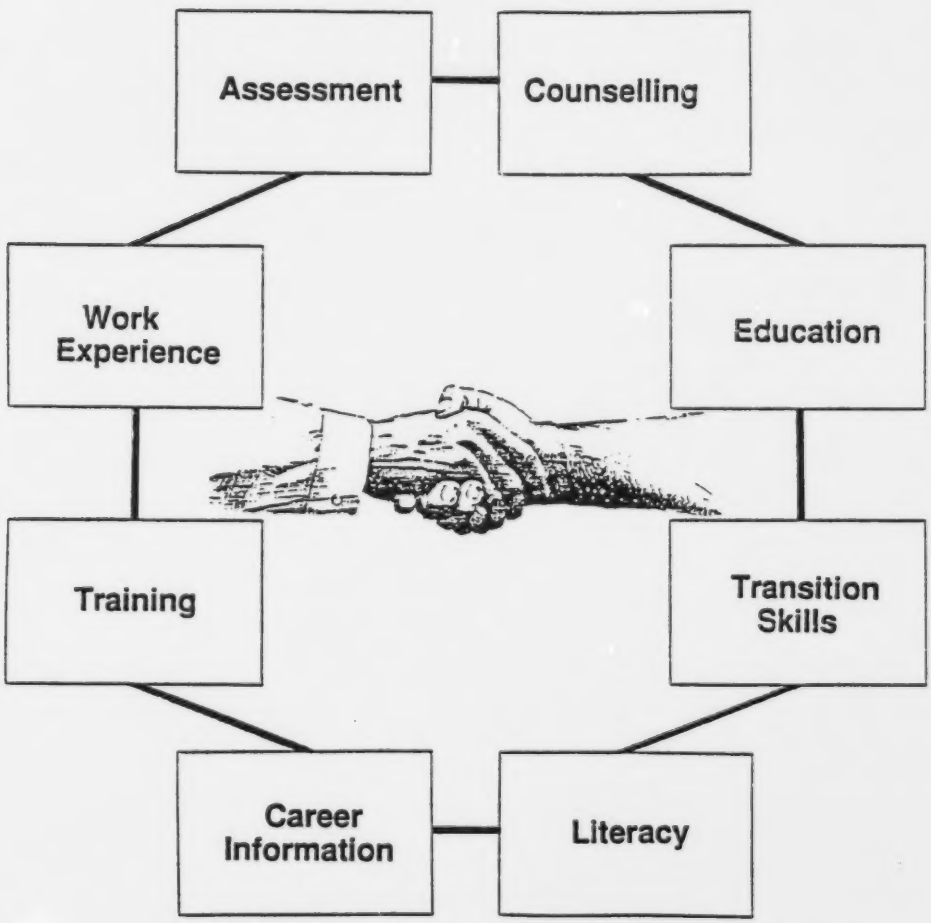

INTRODUCTION

The Canada/Newfoundland Youth Strategy was announced on October 14, 1988 with Prime Minister Brian Mulroney and former Premier Brian Peckford signing a Letter of Intent. The agreement, providing $56.5 million over a five-year period in a 70/30% cost-sharing arrangement between the federal and provincial governments respectively, was subsequently signed on February 27, 1989.

This report is the culmination of a four month consultative and research effort conducted by a federal/provincial research team which used the objective and principles of the Letter of Intent as the terms of reference to guide the development of a programming approach for the Strategy. It was prepared for the designated Management Committee which will review all findings and make decisions on the recommendations of the research team. Methods of funding allocations and strategic approaches to proposal development will be outlined by that body.

Considerations for programme design under the Youth Strategy will include: rural and urban issues, the need for province-wide and/or pilot programmes, the need for preventative and/or remedial measures as well as the need for innovative programming and modifications to existing programmes.

METHODOLOGY

The research team consisted of six persons: three from the federal department of Employment and Immigration Canada and three from the former provincial Department of Career Development and Advanced Studies. Their mandate involved the development of innovative approaches for dealing with problems facing youth making the transition from school to the workplace using the objective and principles of the Youth Strategy as outlined in the signed Agreement.

Youth, as defined under this agreement, are considered to be persons who are normally between the ages of 16 and 24 years who have failed to make or are experiencing difficulties making a successful school-to work transition. It is further stated that Canada and Newfoundland agree that youth who are women, natives, disabled persons, members of visible minorities, or members of such other disadvantaged groups as are mutally agreed upon by the parties, will be given equitable access to the programmes, services and supports comprising the Youth Strategy. The other principles as outlined in the Strategy may be found in Appendix A.

Many forms of communication, research and consultation occurred during the four month study period. The research team prepared and sent information packages to almost 600 organizations and individuals throughout the province with invitations to provide written submissions. Oral briefing packages were also prepared for presentation to staff of both involved departments, officials of other government departments and interested individuals. Innumerable telephone calls, personal conversations, letters and other informal communications from and with youth-serving professionals, public servants, educators, labour, administrators and interested individuals supplemented the formal submissions and meetings. Team members also reviewed a wide variety of reports and studies published on the problems of youth transition in Newfoundland and Labrador, as well as a number of national and internal publications.

A study was contracted to Omnifacts Research Limited to determine the most effective messages to be transmitted to students, teachers, parents and others to assist in keeping young people in school. As well, six regional youth seminars were conducted by the Youth Advisory Council and the Association of Youth Serving Agencies with at least one member of the research team attending each of the seminars. Concurrent seminars were held by other team members with guidance counsellors, Job Readiness Training (JRT) instructors, teachers, school board officials, college officials, social workers, health workers, community development workers and government officials in the regions.

FACTORS AFFECTING TRANSITION

It is clearly not possible for the Youth Strategy to address all the issues, problems and circumstances which affect youth making the transition from school to work. Attention, therefore, is directed at the more disadvantaged components of the youth population. The identified factors impacting upon the problem are multi-faceted and operate at the individual, family, community and system-wide levels. Those relevant factors identified during the study process include:

- the high level of youth unemployment;
- problems of student retention at the secondary and post secondary school levels;
- the actual level of post-secondary participation which is improving but requires further improvement;
- the lack of available counselling in all areas of the province;
- the demotivating elements of the unemployment insurance make-work system;
- limited access to post-secondary education and training;
- lack of financial support and availability of training;
- insufficient communication between agencies administering various transition related programmes particularly in the less urban regions;
- lack of available services to rural youth;
- family pressures;
- aspects of the high school setting such as perceived irrelevancy of curriculum, rigid rules and lack of job orientation;
- insufficient relationships between high schools and employers and lack of cooperative work components in training programmes;
- lack of youth motivation;

- lack of readily available current, clear and local career information from all agencies dealing with youth;
- inadequate basic skills, especially related to literacy and
- inadequate federal/provincial income support systems from a financial and procedural perspective.

With these mitigating factors in mind, the Research Team has sought to develop programming suggestions to aid young people under this Youth Strategy.

PROGRAMME DESIGN CONSIDERATIONS

When attempting to develop innovative programmes to address the problem of youth transition, the research team identified many elements important to the actual programme design. Programmes to be designed under the Youth Strategy must take into consideration the many points following:

1. Total funding committed under the Strategy while representing a substantial new commitment to youth programming, is still relatively small compared to the overall need.

2. The definition of client under the Youth Strategy is normally an individual who is 16-24 years old experiencing difficulty in making the transition from school to the workplace, i.e. the disadvantaged youth.

3. Provision of adequate assessment and/or counselling, prior to a client's entry into training and eventual employment, is a priority of the Strategy. The need for assessment and counselling is premised on the client-based focus of the Strategy.

4. Youth Strategy participants should not be abandoned as they move through the transition from school to work. For example, if a person is accepted through the Youth Strategy for basic education, steps needed for training and work experience must follow without destructive interruption.

5. Work experience must be meaningful and concentrate on human resource development. Criticism has been forwarded against the nature of work provided through existing programmes such as those created under the Canadian Jobs Strategy and the Community Development projects. The "make work" mentality has contributed to poor attitudes towards gainful employment.

6. Youth Strategy funds should not promote traditional government programming methods of acquiring insurable weeks ("stamps"). While U.I. eligibility for training purposes should be expanded, Youth Strategy programmes should not acquire the stigma of being an easy route to ten weeks work.

7. The Youth Strategy, recognizing that basic education and literacy are essential to making the successful transition from school to work, should support the wider provision of these programmes throughout the Province. Concern with the developmental needs of young people, rather than jurisdictional responsibility for funding, should dominate.

8. Educational and training programmes must adopt a broader approach. Transitional skills, life skills and job search skills, should be integral parts of the secondary and post-secondary curricula. Skills are not enough.

9. In post-secondary institutions, skills training programmes should have meaningful work experience components. Partnerships between business/industry and training institutions are essential. Efforts should concentrate on further development and management of our primary resources. Programming under the Strategy, in secondary and post-secondary institutions, must provide a foundation for new technology and have relevance to current labour market needs.

10. One of the underlying concepts of the Youth Strategy is to try new and unique interventions to aid in the transition from school to work. Unfortunately, agreement funding is insufficient to use such approaches in every area of the Province. To retain the spirit of the Strategy, and to ensure that innovative ideas will be tested, funding should be applied to pilot projects in selected locations or to target groups. Thorough evaluation will determine which of these ideas should be expanded, either in later stages of the Strategy, or after the five year period. Most spending under the Strategy should fall into this category.

11. A number of services owing to their cost efficient nature can still be provided throughout the Province. A Career Information Clearing House, including a province-wide database and network is one such example. The Transition Team Model, is another. These types of services will provide the broadest benefit to the youth population, and will also supplement the experimental projects.

12. Federal and Provincial Governments must integrate their efforts in the areas of assessment, counselling, training and programmes designed to create work experience. While delivery jurisdiction needs to be respected, an energetic and co-ordinated effort is required. The limited funds of the Strategy can have a greater effect if they fill gaps in existing programmes, encourage linkages between existing programmes, and develop greater communication between professionals and agencies. These ideas build upon the concept whereby youth treated under the Strategy should have access to a full range of programmes and services based on their assessed needs.

13. Many of the programmes and policies that affect youth are outside the scope of the Youth Strategy. However enhancements to these programmes could have a significant impact on the Strategy. Major examples include reducing the disincentives of the U.I. system, purchasing more government sponsored training seats, increasing the amount of career counselling in the secondary and post-secondary school systems, and easing the parental contribution requirements for student aid. Modifications to programmes administered by departments represented on the Management Committee could have a large impact in helping youth make this transition.

14. To focus discussion surrounding youth entry into the labour force, the Research Team examined turning points in the lives of young people which exert pressure on the "system". Each of these seven identified points will be the focus of programmes and services. One programme may apply to several of these pressure points.

15. In order to adhere to the principles of the Strategy which include reference to assessment and treatment of the individual needs of young people, proposed programmes are designed with a sharp focus on disadvantaged youth. These young people will be given help to access programmes that are best suited to help their individual transitional needs. Programmes will not be designed that require volume processing of disadvantaged youth. Community-based programming is seen as one approach to reaching young people.

16. Due to the experimental nature of many of the programmes and services under the Strategy, evaluation will be an important component. Each proposal for an experiment should include a plan for objective evaluation. Funding for evaluation studies will be included in the Strategy.

17. An important feature of evaluation will be a comprehensive database on all clients of the Youth Strategy. As various categories of disadvantaged youth will be served, a widespread system of data capture must be put in place, and must be part of every project approval.

18. Since programming will be based on individual need and will recognize demographic disparities, flexibility at the local level must occur. That is, a counsellor or appropriate team member must be given an opportunity to play a significant role in decision-making regarding the most appropriate intervention for an individual young person.

19. Two target groups readily identified during the study as priority groups for funding were drop outs from high school (both recent and longer term), and youth living in remote communities. Most programme recommendations will concentrate on these targets. Importance will also be attached to females pursuing non-traditional careers; native youth; young offenders; and social assistance recipients. Experimental projects for these groups will be considered.

20. Prevention and immediate intervention are two of the most important principles to be followed in Youth Strategy programming. The Youth Strategy must have elements of both. The preventative solutions, mainly in the school system, are essential, but the remedial programmes needed by drop-outs and other youth in transition, cannot be ignored. Educational and training institutions must have the necessary personnel to assess and/or counsel youth and to offer remedial assistance.

21. Once a person has dropped out of secondary or post-secondary education, the first objective of the Youth Strategy is to re-integrate the individual successfully into the mainstream education and/or training system. It is recognized that in order to facilitate this, teacher in-service training must be provided and programmes for drop-outs entering the system which are motivational in nature must be developed.

22. The Youth Strategy should include alternatives for those who cannot cope with the current secondary or post-secondary education and training systems.

23. In recognition of the need to serve youth living in rural areas, special emphasis should be given to programmes that efficiently cover a scattered population. Such projects may include distance education, mobile services, the transition team approach and development of local resources. Youth themselves should play an important role in identifying needs and designing programmes. Community-based projects where there is participation from all interested parties in the community and government departments, agencies, etc. will be given favourable consideration.

24. Wherever possible, Youth Strategy clients should be given additional consideration on waitlists in the following ways:

> For the long term drop-out, the period from leaving the secondary or post-secondary system until he/she is placed on a waitlist could be considered "time served" on that list; Enthusiasm for training is frequently lost as the person's career plan is delayed. To make constructive use of this time and to encourage youth to take steps toward future goals, time spent waiting for admission into training institutions should be used gaining experience in that particular field of study by working directly with industry.

As previously mentioned, the actual programming to be implemented under the Youth Strategy is at the discretion of the Management Committee upon appropriate consultations. These points, as a result of research conducted, have therefore been presented to serve as background to the decision making process.

SYSTEMIC APPROACHES TO PROGRAMMES

Given the problems and programme design considerations identified as a result of the research, a combination of training and work experience, supplemented by assessment, counselling and information, should be implemented under the Strategy. The following is a description of the particular role education, training and work experience must play and how mechanisms such as Transition Teams, a Career Guidance Co-ordinating Centre and a Career Information Clearing House, could interact to support major interventions under the Strategy and provide a co-ordinated systemic approach to programming. These elements are imperative to the successful implementation of the Youth Strategy.

1. EDUCATION AND TRAINING

A number of different pilot projects and expanded programmes which focus on secondary education, bridging programmes, literacy and skills training should be major components of the strategy. Employer-based training would also fall under this category.

Education and training could be separated into: pilot projects, expansion of existing approaches, and modifications to existing approaches. These would combine to provide a set of interventions that:

- test new techniques and delivery models;
- create a sufficient number of training places for Youth Strategy clients who are assessed as requiring training; and
- provide a complementary thrust to the Youth Strategy through existing programmes.

Experiments which recommend ways to detect people who are about to drop out, encourage them to stay, provide an alternative curriculum approach, and provide a more supportive school setting would be approved. Re-integration, remedial instruction and literacy will be the emphasis for those who have already dropped out.

Training as a preparatory exercise to entering the labour market should also include job search, job holding and life skills. Entry level skills can be acquired in a training institution or on the job. The Strategy would include both methods as well as initiatives in apprenticeship and co-operative training. Greater linkages between training and the workplace should be encouraged. Existing mechanisms of Employment and Immigration Canada's income support system and the Department of Education's Student Aid Programme will be utilized where necessary.

2. WORK EXPERIENCE

The work experience component of the strategy refers to all types of on-the-job exposure, especially work that is closely linked to training programmes and the interests of disadvantaged youth. This category would also include mobility and entrepreneurship programmes.

As with education and training projects, a combination of experimental approaches with programme expansions and modification(s) to existing programmes in relation to work experience should be major aspects of Youth Strategy Programmes.

Work experience is important for apprentices, co-op students and clients on wait lists for Employment and Immigration Canada sponsored training seats. A mobility programme is recommended where clients feel that transition to work is dependent on relocating. Entrepreneurship would be promoted by integrating this topic into training programmes, and selectively assisting people who are ready to test their business ideas.

3. TRANSITION TEAMS

Another important element of the strategy should be the use of transition teams. Community-based committees of professional and interested people in small regions (transition teams) could co-ordinate services to youth in their area and provide multiple entry points for Youth Strategy clients. Such teams could have the following terms of reference:

- to provide a co-ordinated approach to service delivery in terms of identification, assessment, counselling and skill development for Youth Strategy clients who may be identified at a variety of entry points to government services.

- to provide a way for the members of transition teams to access and co-ordinate their resources.

4. A CAREER GUIDANCE CO-ORDINATING CENTRE (CGCC)

The need for a specialty counselling support to Employment and Immigration Canada, the Department of Employment and Labour Relations, the Department of Education, post-secondary institutions and other entry points in the areas of assessment and counselling was evident from research.

Therefore, if assessment and counselling are to be strong supporting features of the Strategy, high quality materials and techniques must be developed and used by all partners. Such a centre could serve as the mechanism to enhance this coordination.

The centre could have the following terms of reference:

- to develop and provide a consistent standard of high quality assessment and counselling techniques, materials and consulting resources available to all Transition Teams; and

- to ensure equal treatment of young people which is necessary to ensure fairness and is the basis for effective evaluation of the transition success of Youth Strategy clients.

5. A CAREER INFORMATION CLEARING HOUSE

A mechanism to provide a co-ordinated approach to the development and dissemination of career information is necessary. It is important that youth and youth serving agencies throughout the Province have access to the same high quality information resources. Terms of reference for such a clearing house could include:

- providing a co-ordinated approach to the development and dissemination of local, national and international career information; and

- offsetting the obstacles youth experience in obtaining career information, i.e., ensure information is available, accessible, directed to the needs of youth and is relevant.

PRESSURE POINTS

The Youth Strategy focuses on a client-based approach to youth transition. To clarify this approach, and to demonstrate the range of services, seven categories of youth are identified as critical to the Strategy. These seven groups are called "Pressure Points" because they reflect seven different clusters of young people who require transitional programmes. In a sense, they are seven groups that put pressure on the delivery system of governments. If the Youth Strategy can adequately deal with these seven groups of individuals, then most young people who require assistance will be served.

The seven identified **pressure points** relevant to the development of this Strategy are youth who:

1. are "at risk" of dropping out of secondary school;
2. have just dropped out of secondary school;
3. are high school graduates (particularly those who are experiencing transition difficulties);
4. are long term drop-outs;
5. are post-secondary students "at risk" of dropping out;
6. have dropped out of post-secondary school; and
7. are post-secondary graduates (especially those who cannot establish a stable labour force attachment in their field of study).

Major areas of concern that influence all these identified pressure points include assessment, education, training and work experience. As well, information and transition skills are necessary components of all these areas. Suggestions on measures to aid youth transition from school to the workplace for each of the seven identified groups are presented in the following pages.

Pressure Point #1: SECONDARY STUDENTS AT RISK OF DROPPING OUT

The first group which is exerting pressure for government programmes are students in the secondary school system who are at risk of dropping out. Many factors influence early school leaving including "family environments, personal traits, education plans, school abililties, teacher-student relationships and motivation for school" (Pierre Quirouette, developer of DECISIONS). Therefore, programmes/services for "at risk" students must concentrate on the adequate provision of province-wide assessment and/or counselling, remediation as required, modification to approaches in delivery of the existing curriculum and investigation of new approaches.

Whenever possible, efforts must be made to encourage students to stay in school, return to school or complete education through some other alternative.

Major areas to be addressed to aid the at-risk secondary school student are assessment and education, training and work experience, and access to information and relationship building.

Assessment and Education

In these areas measures to be taken could include such things as:

- the hosting of a "Drop-out Prevention Conference" to discover which schools, school boards, etc. are organizing to combat the problem of early school leaving and what is being done;
- assessing means of skills acquisition and providing remedial programmes at the school level;
- providing additional guidance counsellors;
- establishing peer and parent counselling as well as using teacher assistants and role models; and
- in-servicing of teachers by guidance counsellors and other professionals in a particular geographic area to ensure teachers are informed of current labour market information and how the principles of career decision-making can be integrated with the existing curriculum.

Training and Work Experience

For the secondary student at risk of dropping out, assistance can be provided in the areas of training and work experience. Some forms of assistance could include:

- providing volunteer work experience and mentoring programmes to encourage students to stay in school to receive the necessary education in order to enter the labour market;
- developing co-operative education options to assist the student who is interested in vocational pursuits;
- making available alternate programmes in the school system after basic education has been achieved;
- rechannelling challenge funds to encourage students to attend summer school;
- making Work Orientation Workshops (WOW), a component of the Challenge program, a year-round option in the school system; and
- using Canada Employment Centre's (CEC) for Students to provide assistance to teachers and guidance counsellors to help students make career related decisions.

Information Dissemination

The need for receiving information for these at-risk students cannot be overlooked. Therefore, the following is suggested:

- making information on current career options available to these students;
- ecouraging employer visits to schools; and
- encouraging student exchange programmes in the school system.

Pressure Point #2: SECONDARY STUDENTS WHO HAVE JUST DROPPED OUT

The second potential client group to be addressed by the youth strategy are those former students who have extremely high unemployment rates combined with very low incomes. It is critically important that a person who has dropped out of school be:

1. immediately identified;
2. approached by a member of a team of assessors and counsellors;
3. assessed to determine the reason for dropping out;
4. counselled and offered remedial action.

These youth may be assisted in the areas of assessment, counselling, information, training and work experience.

Assessment/Counselling and Information

In the areas of assessment, counselling and information, activities which may aid this group are:

- establishing reporting mechanisms between schools and an identified Youth Strategy team member at their institution or in the local area to identify recent drop-outs;

- establishing peer counselling programmes to ensure recent drop-outs are made aware of the impact of the consequences of their decision by someone who has been a long term drop-out.

- encouraging use of the Career Information Hotline by the person who has dropped out, their parents, teachers, friends or others who may wish to seek confidential advice on how to approach the recent drop-out;

- developing a drop-in centre in more urban environments where the person who has just dropped out, their parents or associates, could access the centre for help; and

- expanding the Career Information Hotline to provide drop-outs with career related information and up-to-date labour market information.

Training

Suggestions to assist the recent drop-out in the area of training include:

- making adult basic education and skills development courses immediately available to the recent drop-out; and
- providing mobility assistance for an individual needing an alternate learning system not locally available. The alternate system could be accessed in a different community.

Work Experience

The provision of work experience for this group of youth is extremely important to enable their transition. Some ways of providing this experience include:

- expanding the mandate of Work Orientation Workshops and the Challenge Programme of CEIC to work closely in a motivational manner with those who have just dropped out. The Challenge programme should be used as an incentive to the worker and the employer for on-site work experience in the type of task for which the individual is qualified;
- expanding adult basic education and Basic Training and Skills Development (BTSD) programmes to include a work experience component;
- developing youth co-operatives and a volunteer work experience programme for those for whom it is clear a return to the school system is not an appropriate option; and
- developing and providing to the school system, resources and materials on basic transition skills.

Pressure Point #3: SECONDARY SCHOOL GRADUATE

The third group to be addressed by the Strategy are the secondary school graduates. The post-secondary system, CEC's and other relevant agencies have a major role to play in ensuring that the skills leading to eventual full-time effective employment are provided to this group of youth. Upon graduation from a secondary institution, youth can be categorized as i) those entering the labour market with definite career plans ii) those planning to enter post-secondary institutions; and iii) those without any clear employment or educational alternatives. Emphasis under the youth strategy should be placed on the latter group while recognizing that the other two groups may also at times experience barriers in entering the labour force or obtaining training. It is important to make assistance available to these groups within a reasonable time after graduation to avoid problems associated with long-term unemployment.

Assistance to the secondary school graduate may be provided in the areas of assessment and counselling, education and training, work experience and information.

Assessment/Counselling

In this area it may be possible to meet the needs of this group by:

- establishing career counselling guidelines;
- developing a coordinated effort between all agencies to provide a comprehensive approach to youth's needs; and
- providing vocational programmes and counselling centers at colleges.

Education and Training

Ways in which graduates may be encouraged to further their education or to enter the labour force include:

- instituting a system whereby youth on a waitlist for training programmes could work for a stipend with an organization that would provide them with relevent work experience;
- increasing the volume and variety of training seats purchased and making them accessible in local areas, as well as purchasing courses that are in demand and are not presently being purchased;
- utilizing distance education in the format of tele-conferencing, videos or extension courses;

- instituting a Mobility Programme to be accessed by youth in the development of their transition skills; and

- improving and increasing the use of existing tools, such as Canada Jobs Strategy Training and Job Finding Clubs.

Work Experience

The secondary school graduate may be further aided through the additional acquistion of work experience. This could be achieved using some of the following methods:

- setting up a volunteer system where youth could receive relevant work experience;

- instituting a Mobility Programme, or expanding the present programme to enable youth to avail of training or employment in other areas; and

- starting youth co-operatives to provide flexibility whereby secondary graduates could receive valuable exposure to the world of work and business.

Information

This area is an important supplement to assistance for the secondary school graduate. Some methods of assistance include:

- ensuring availablity of current information in the secondary school system;

- using forms of distance education to ease dissemination of training and information; and

- increasing the use of the Employment and Immigration programme entitled Choices.

Pressure Point #4: LONG-TERM DROP-OUT

Disadvantaged youth have been identified as a priority target group for Youth Strategy interventions. Falling within this group are long-term drop-outs who are experiencing difficulties making the transition from school to work.

A long-term drop-out for purposes of the Youth Strategy may be defined as a young person normally between the ages of 16 and 24 years who has an unstable work history and has not completed high school or any post-secondary training. The length of time out of school may be three months or more. An individual falling within this category may experience many barriers in making the transition from school to work, some of which are low motivation, low self-esteem, lack of transition skills (including life skills), job search and job holding skills, low educational level and academic skills, lack of training, attitudes that interfere with transition, personal difficulties, (including family and financial problems), and lack of career direction and career decision-making skills. Intense efforts are required in the areas of assessment and counselling, education, training and skill development, work experience and the provision of career information.

Assessment/Counselling

Efforts in these areas may take many forms. Some suggested methods of providing the required counselling and assessment are:

- providing/using services which reach out to youth;
- implementing street work components as part of projects;
- developing media campaigns that are aimed at increasing a long-term drop-out's interest in accessing programmes and services;
- involving people with the Career Information Hotline and a number of agencies and institutions to assist in the identification of the long-term drop-out;
- offering follow-up assessment and counselling to the potential Youth Strategy client;
- improving the availablity of assessment and counselling services to youth living in remote areas through a mobile assessment and counselling unit; and
- encouraging counsellors in colleges to ensure that long-term drop-outs receive guidance when considering college programmes including upgrading, job readiness programmes and pre-employment courses.

Education, Training and Skill Development

In the area of education, training and skill development there are numerous existing programs which may be enhanced to address more readily the needs of the long-term drop out. Some suggestions in this area include:

- making literacy programmes more readily available;
- continuing to expand programmes offered through the Canadian Jobs Strategy such as Job Entry and Re-entry to incorporate transition skills training;
- making Career Exploration for Youth (CEY), Job Readiness programmes and pre-employment courses more readily available;
- enhancing training opportunities for Social Assistance recepients through the purchase of training seats by the Department of Social Services;
- using familiarization tours to assist in developing transition skills; and
- developing special projects such as back-to-school bridging programmes.

Work Experience

Work experience will also assist the long-term drop-out make the transition from school to work. This may be provided in the following ways:

- making programmes more readily available that offer a work experience component;
- providing work placements during the waiting period for those long-term drop-outs on waiting lists for training programmes;
- using financial incentives to employers to hire youth;
- using mobility assistance programmes to enable the long-term drop-out gain increased access to employment opportunities; and
- encouraging the establishment of youth co-operatives or small business ventures.

Career Information

Some means of providing career information to the long-term drop out include:

- expanding/encouraging use of the Career Information Hotline;
- using travelling information arcades to undertake projects, which reach out to youth;
- involving long-term drop-outs to discuss the consequences of their actions and to present information;
- targeting this group for distance education career workshops, walk-in resource centers; and
- providing parents with local and current career information.

Pressure Point #5: POST-SECONDARY "AT RISK" STUDENT

The fifth group identifed for inclusion in the Youth Strategy are those students at risk in the post-secondary school system. Students leave the post-secondary system due to academic difficulties, financial and/or personal problems, or inability to cope with a new environment (i.e. "culture shock"). Therefore, programming must attempt to resolve these difficulties especially in the areas of assessment, counselling, information, training and work experience.

Assessment/Counselling and Information

Under the Youth Strategy aid to at-risk youth in the post secondary system in the areas of assessment, counselling and information may include the following:

- establishing assessment/counselling guidelines to ensure every student has access to some form of service;
- ensuring assessment includes a thorough analysis of academic abilities and potential to cope with a new environment, i.e., transition skills;
- increasing the number of counsellors in post-secondary institutions;
- increasing the use of familiarization tours and parent days to facilitate the student transition into the post-secondary institutions; and
- conducting career fairs through a mobile unit.

Training

This is the major area to address for the post-secondary "at risk" student. Some suggestions include:

- establishing bridging programmes for those students who have been assessed and clearly need some form of assistance before entering a post-secondary institution;
- providing literacy programmes for a portion of this population;
- offering intense upgrading courses at community colleges which concentrate on areas of weakness shown by the student during the month of August;

- increasing necessary personnel in post-secondary institutions to offer remedial assistance during the academic year;

- instituting peer tutoring;

- making available Career Exploration for Youth (CEY), Occupational Exploratory Training (OET), JRT, Literacy Training and BTSD during the summer months;

- making available orientation programmes and support systems at all campuses to help students from rural Newfoundland adapt to a new environment;

- ensuring study skills and life skills (goal setting, problem solving, decision-making, assertiveness, etc.) are an integral part of all programmes in the post-secondary system;

- having students complete job search elements near the end of each course;

- reviewing Unemployment Insurance regulations to remove disincentives to training;

- reviewing and modifying student aid assistance where necessary; and

- reviewing and modifying child care assistance where necessary.

Work Experience

Work experience for the at-risk student in the post-secondary system may be provided in numerous ways. These may include the following:

- encouraging co-op education ventures where business/industry become partners in the learning process to combine work experience and skills training;

- encouraging students to do volunteer work;

- using simulated work sites; and

- reviewing the apprenticeship concept for youth on waiting lists for training and retraining.

Pressure Point #6: POST-SECONDARY DROP-OUT

The decision to drop out takes place for a variety of financial, academic, and personal reasons. Some drop-outs may find a good job immediately and thus make a successful transition to the workplace. Many face problems of unemployment, under-employment, inadequate education and other difficulties often associated with disadvantaged youth. It is the latter group which the Youth Strategy is designed to help through the areas of assessment, education, training and work experience.

Assessment

To help youth in this group, the following suggestions are made in the areas of assessment:

- the sending of, by each registrar's office in post-secondary institutions, the names, addresses and phone numbers of dropouts to a member of the Transition Team on a regular basis;

- contacting every drop-out to let him/her know of existing services and alternative opportunities; and

- re-integrating, if possible, the dropout into the training system.

Education Training and Work Experience

In these areas, efforts under the Strategy should include:

- expanding co-operative education opportunities in the training system to provide a better training environment;

- providing opportunity for intensive remedial instruction or peer tutoring if the barrier to re-integration is academic difficulty;

- developing a volunteer work experience programme related to training content to make the programme of instruction more meaningful to the dropout who is re-integrating; and

- providing work experience through linkages with standard programmes such as all streams of the Canadian Jobs Strategy, the Social Assistance Recipients Agreement and the Mobility programme where further training is not an option.

Pressure Point #7: POST-SECONDARY GRADUATE

All members of this group will have completed the required education and training; however, work experience may be lacking.

Immediacy is important when dealing with young people making this transition but even more so with the post-secondary graduate. Therefore, every effort should be made to assist this group in obtaining employment as soon after graduation as possible.

After a certain time has elapsed and employment has not been found, the post-secondary graduate could access services available through members of the Transition Team in their area. A re-assessment of his/her originally stated career goals may be required.

Assistance may be provided to make these youth more job ready mainly through education, training, skill development and the provision of work experience.

Education, Training and Skill Development

In these areas, suggestions to help the post-secondary graduate include:

- arranging work experience for those placed on the wait list for entrance into a government sponsored training programme;
- using the co-operative education programme to prevent barriers to employment;
- integrating Job Search/Job Holding Skills into the curriculum;
- providing practice with occupational interviews; and
- using existing programmes for transition skill development.

Work Experince

To improve the post-secondary graduate's exposure to work, programmes under the Youth Strategy could include elements such as:

- funding partnerships with business/industry for training purposes;

- using simulated work sites;
- providing entrepreneurial programmes where applicable; and
- linking and sharing information with industry.

The Canada/Newfoundland Youth Strategy will address many issues and provide assistance to numerous youth entering the system from the various pressure points. Suggestions presented by the research team have taken into consideration the many discussions and various sources of information and people consulted, with attempts made to increase co-operation and coordination between all agencies serving those disadvantaged youth to be assisted under this strategy.

This is the first occasion when a Federal/Provincial program has been developed locally by the people whom it intends to serve. The innovative attempt and the co-operative efforts of Federal/Provincial government departments involved should provide a guarantee of success.

APPENDIX A

PRINCIPLES (as stated in the Agreement):

4.0 The parties agree that the interpretation and implementation of this Agreement by the joint Management Committee established in Clause 7, shall be guided by the following basic principles:

4.1 Problems youth face in making the transition from school to work are multi-dimensional and require comprehensive and flexible solutions relevant to individual needs.

4.2 Youth should be encouraged to remain in school. Notwithstanding this premise, youth who have left the formal education system prematurely should be provided a second chance for training and education.

4.3 Opportunities for training, work experience, and counselling should be strengthened to provide broad access to youth experiencing transition difficulties.

4.4 Access to existing federal and provincial programmes should be jointly enhanced. Any new initiatives to fill gaps in programming should complement current labour market, training, and education activities, mindful of respective federal and provincial areas of responsibility and involvement.

4.5 Provincial jurisdiction over education will be respected in federal programming efforts.

4.6 Federal and provincial resources should be harmonized to provide assessment and counselling support for Youth Strategy participants. Youth should be encouraged to develop their own career plans. To this end, assessment and counselling will be a priority of the Strategy.

4.7 Governments, the private sector, labour, educators and groups representing the interests of youth should work together to strengthen the links between education and a competitive economy, ensuring youth have appropriate opportunities to prepare themselves for a productive role in the labour market.

4.8 Efforts to assist youth in making the transition from school to work must recognize and deal responsively with the special problems facing disadvantaged youth.

4.9 Success should be measured in terms of each target member's progress towards the achievement of individually stated career plan goals. Evaluation methodology will be determined, at the outset, and as appropriate in concert with the initiatives which are pursued under the Strategy.

Gouvernement du Canada
Ministre d'État à la Jeunesse

Jean J. Charest

Le ministre provincial de l'Emploi
et des Relations du travail

Patricia A. Cowan

La

Stratégie

Canada - Terre-Neuve

pour la Jeunesse

Sommaire
1989

L'ÉCOLE TRAVAIL

Canada

Terre-Neuve

STRATÉGIE CANADA - TERRE-NEUVE POUR LA JEUNESSE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs de la stratégie Canada - Terre-Neuve pour la jeunesse .....4.

Introduction .....4.

Méthodologie 5

Facteurs affectant la transition 6

Éléments reliés à la conception des programmes 7

Approches systémiques aux programmes 11

- Instruction et formation 12
- Expérience de travail 12
- Équipes de transition 13
- Centre de coordination de l'orientation professionnelle 13
- Centre d'information sur les carrières 14

Groupes cibles 14

Groupe #1 : étudiants du secondaire susceptibles d'abandonner leurs études 15

Groupe #2 : étudiants du secondaire qui viennent d'abandonner leurs études 17

Groupe #3 : diplômés du secondaire 19

Groupe #4 : jeunes qui ont abandonné leurs études depuis longtemps 21

Groupe #5 : étudiants du postsecondaire susceptibles d'abandonner leurs études 24

Groupe #6 : étudiants du postsecondaire qui ont abandonné leurs études 26

Groupe #7 : diplômés du postsecondaire 27

Annexe A 29

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

CANADA - TERRE-NEUVE POUR LA JEUNESSE

Par la mise en place d'un large éventail de programmes, de services et d'appareils de soutien fédéraux et provinciaux propres à faciliter la transition entre l'école et le milieu du travail, la Stratégie veut aider les jeunes de la province à obtenir la scolarité, la formation et l'expérience de travail qui leur permettent de satisfaire à leurs aspirations de carrières.

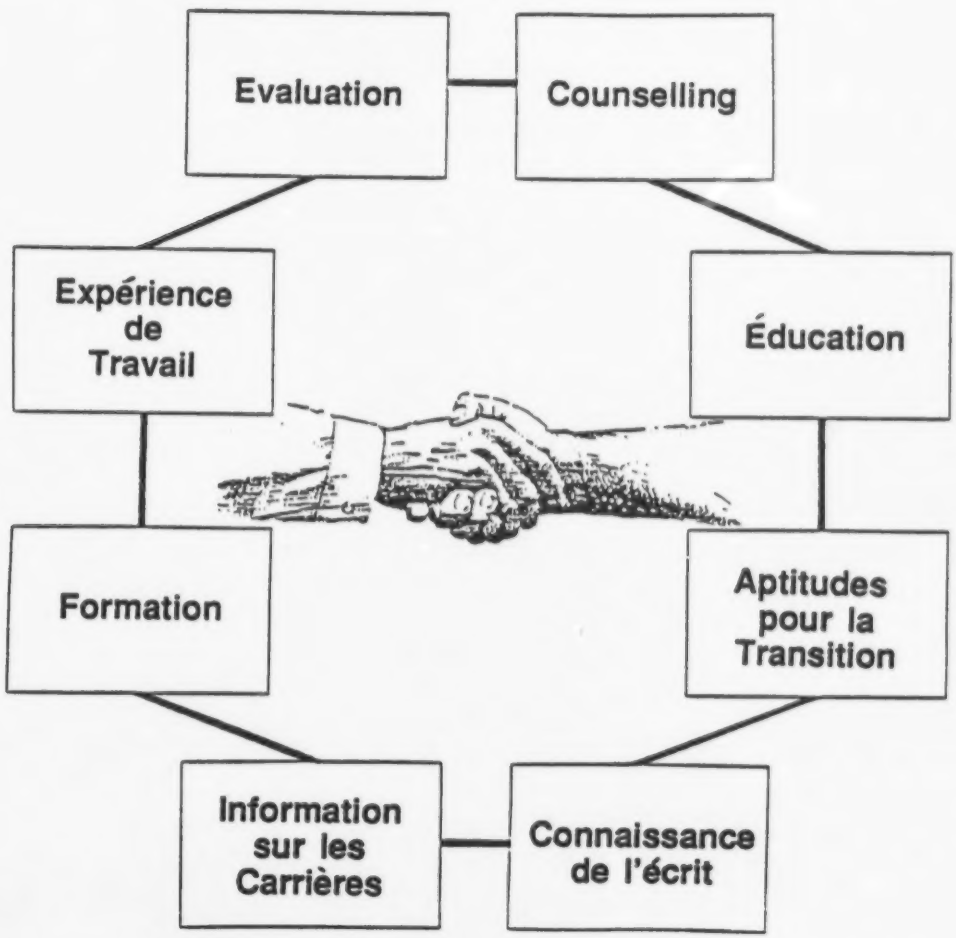

INTRODUCTION

Le 14 octobre 1988, le Premier ministre Brian Mulroney et son ex-homologue provincial, Brian Peckford, ont signé une déclaration d'intention annonçant la mise en oeuvre de la Stratégie Canada - Terre-Neuve pour la jeunesse. L'accord qui lui a donné suite, signé le 27 février 1989, prévoit l'octroi de 56,5 millions de dollars sur une période de cinq ans, le fédéral et le provincial se partageant cette somme selon un rapport 70/30.

Ce compte-rendu marque l'apogée de quatre mois de consultations et de recherches par un groupe de travail fédéral-provincial en vue d'élaborer une programmation type pour cette stratégie, compte tenu des objectifs et des principes énoncés dans la déclaration d'intention. Il a été rédigé à l'intention du Comité de gestion élu qui le révisera et se prononcera sur ses recommandations. Ce comité déterminera des façons de financer les allocations et de mettre en oeuvre les propositions.

Entre autres considérations, la conception des programmes de la Stratégie pour la jeunesse devra tenir compte des distinctions entre le monde urbain et le monde rural, du besoin de programmes à l'échelle de la province ou de programmes pilote, ou des deux, du besoin de mesures de prévention ou de redressement, ou des deux, ainsi que du besoin d'idées nouvelles et de modifications aux programmes existants.

MÉTHODOLOGIE

Le groupe de travail de six membres (trois d'Emploi et Immigration Canada et trois de l'ancien Department of Career Development and Advanced Studies de Terre-Neuve) était chargé d'élaborer des solutions novatrices aux problèmes éprouvés par les jeunes au moment d'arriver à la vie active, compte tenu des objectifs et des principes de la Stratégie pour la jeunesse énoncés dans l'accord.

Aux termes de l'accord, la jeunesse représente les personnes de 16 à 24 ans qui n'ont pas pu effectuer la transition de l'école au marché du travail ou qui éprouvent des difficultés à le faire; le Canada et Terre-Neuve ont convenu dans l'accord que les femmes, les autochtones, les handicapés, les membres des minorités visibles et d'autres groupes défavorisés satisfaisant aux critères d'âge auront aussi accès aux programmes, services et mécanismes de soutien contenus dans la Stratégie. Les autres principes définis par la Stratégie sont indiqués dans l'Annexe A.

Pendant quatre mois, l'enquête a donné lieu à des communications, des recherches et des consultations de toutes sortes. Le groupe de travail a rédigé et envoyé des trousses d'information à près de 600 organismes et personnes dans la province, les invitant à soumettre leurs suggestions par écrit. Des trousses de présentations orales ont aussi été préparées à l'intention du personnel des deux ministères touchés, des fonctionnaires d'autres ministères et de divers autres intervenants. Un nombre considérable d'entretiens téléphoniques, de conversations, d'échanges de correspondance et de contacts informels avec des professionnels de l'aide à la jeunesse, des fonctionnaires, des enseignants, des membres des syndicats, des administrateurs et d'autres intéressés sont venus compléter les suggestions officielles et les réunions. Les membres du groupe ont en outre consulté nombre de rapports et d'études sur les problèmes de l'insertion professionnelle de la jeunesse de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que plusieurs publications nationales et internationales.

Omnifacts Research Limited a été engagée pour déterminer les messages les plus susceptibles d'inciter les élèves, les enseignants, les parents, etc. à collaborer au maintien des jeunes à l'école. De plus, il y avait au moins un membre du groupe à chacun des six séminaires régionaux sur la jeunesse menés par le Youth Advisory Council et la Association of Youth Serving Agencies; en région, des séminaires parallèles étaient présentés par d'autres membres du groupe à des conseillers en orientation, des instructeurs de Formation préparatoire à l'emploi (FPO), des enseignants, des administrateurs de conseils scolaires et de collèges, des travailleurs sociaux, des travailleurs de la santé, des animateurs communautaires et des fonctionnaires.

FACTEURS AFFECTANT LA TRANSITION

Évidemment, ce serait rêver que de penser que la Stratégie pour la jeunesse peut aborder à l'ensemble des questions, problèmes et circonstances affectant les jeunes qui passent de l'école au marché du travail. Nous avons donc choisi de nous pencher sur le sort des plus défavorisés de cette population. Les nombreuses facettes des facteurs déterminants ci-dessous entraînent des répercussions individuelles, familiales, communautaires et sociales :

- le taux de chômage élevé chez les jeunes;
- les problèmes de persévérance des élèves des niveaux secondaire et postsecondaire;
- le niveau réel des inscriptions aux études supérieures qui, même s'il augmente, peut être amélioré;
- le manque de services d'orientation dans toutes les régions de la province;
- les aspects démotivants du système artificiel d'emplois fondés sur l'assurance-chômage;
- l'accès restreint à l'éducation et à la formation supérieures;
- le manque de soutien financier et de ressources au niveau de la formation;

- les communications déficientes entre les organismes qui gèrent les divers programmes reliés à la transition, notamment dans les régions rurales;
- le manque de services offerts aux jeunes en milieu rural;
- les pressions familiales;
- certains aspects du système d'enseignement secondaire (impression de manque de pertinence du curriculum, rigidité des règlements et carences de l'orientation professionnelle);
- les rapports inadéquats entre établissements secondaires et employeurs, ainsi que le manque de composantes travail-études dans les programmes de formation;

- le manque de motivation chez les jeunes;
- l'inaptitude de l'ensemble des organismes s'occupant des jeunes à fournir des informations à jour et claires sur les emplois offerts localement;
- le manque de compétences de base, notamment au niveau de la connaissance de l'écrit; et
- l'inadéquation des systèmes fédéraux et provinciaux d'aide financière, tant au niveau financier qu'administratif.

En tenant compte de ces facteurs défavorables, le groupe de travail a tenté d'élaborer des suggestions de programmes susceptibles d'aider les jeunes dans le cadre de cette Stratégie pour la jeunesse.

ÉLÉMENTS RELIÉS À LA CONCEPTION DES PROGRAMMES

En essayant d'élaborer des programmes novateurs d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, le groupe de travail a cerné les facteurs suivants, essentiels selon lui à toute réflexion touchant la Stratégie pour la jeunesse :

1. Les montants alloués pour la mise en oeuvre de la Stratégie, même s'ils augmentent de façon substantielle l'aide offerte à la jeunesse, restent relativement faibles compte tenu des besoins.

2. En général, la clientèle visée par la Stratégie regroupe les personnes de 16 à 24 ans qui éprouvent des difficultés à passer de l'école au milieu du travail, autrement dit la jeunesse défavorisée.

3. Avant de leur offrir un stage de formation ou un emploi, il est essentiel que la Stratégie soumette ses clients à un processus adéquat d'évaluation/counselling.

4. Les participants de Stratégie pour la jeunesse doivent être suivis tout au long de la transition entre l'école et le marché du travail; par exemple, si une personne est acceptée dans le programme pour y recevoir une éducation de base, il faut qu'elle puisse ensuite y acquérir de la formation et de l'expérience de travail sans interruption néfaste.

5. L'expérience de travail doit être pertinente et axée sur le développement des ressources humaines. Les programmes actuels, comme Planification de l'emploi, et les projets de développement des collectivités ont fait l'objet de critiques à cause de leur nature artificielle qui a créé une mentalité défaitiste quant aux perspectives de trouver un emploi valorisant.

6. Les montants affectés à Stratégie pour la jeunesse ne doivent pas servir à promouvoir des programmes gouvernementaux dont l'objet essentiel est d'obtenir un certain nombre de semaines assurables; si le seuil d'admissibilité à l'assurance-chômage devrait être élargi pour inclure la formation, il ne faudrait pas pour autant que les programmes mis de l'avant deviennent aux yeux de tous la façon rapide d'obtenir dix semaines d'emploi assurable.

7. Étant donné qu'elle considère l'éducation de base et la connaissance de l'écrit comme des étapes essentielles du passage de l'école au marché du travail, la Stratégie pour la jeunesse devrait promouvoir un accroissement de l'offre de ces programmes dans la province; le souci de l'éducation des jeunes devrait supplanter les questions de champ de compétence au niveau des subventions accordées dans ces domaines.

8. Les programmes d'étude et de formation doivent élargir leur approche. La préparation à la vie quotidienne et l'enseignement des méthodes de recherche d'un emploi devraient faire partie intégrante des programmes de cours du secondaire et du postsecondaire. L'acquisition d'une spécialité ne suffit pas.

9. Les programmes de formation spécialisés des établissements postsecondaires devraient comporter des expériences de travail valorisantes; en ce sens, la coopération de ces institutions avec le monde des affaires et l'industrie est essentielle, notamment dans une perspective d'amélioration de l'exploitation et de la gestion de nos ressources primaires. Dans le cadre de la Stratégie, les programmes des institutions d'enseignement secondaire et supérieur devront porter sur l'initiation aux nouvelles technologies et correspondre aux tendances actuelles du marché de l'emploi.

10. L'un des concepts de base de la Stratégie pour la jeunesse, l'essai de méthodes nouvelles et originales en vue de favoriser le passage de l'école au marché du travail, ne pourra malheureusement être appliqué à l'échelle de la province, faute de financement adéquat. En vue de sauvegarder l'esprit de la Stratégie et de garantir que certaines idées novatrices seront effectivement mises à l'épreuve, le financement devra être consacré à des projets pilotes dans certaines localités ou encore à certains groupes cibles. Un processus d'évaluation approfondi déterminera laquelle de ces idées sera exploitée, soit au cours des phases tardives de la Stratégie, soit après la période de cinq ans. Le plus gros du budget de la Stratégie devrait être consacré à ces expériences.

11. Bon nombre de services peu dispendieux peuvent néanmoins être fournis partout dans la province : le Centre d'information sur les carrières (comprenant une banque de données et un réseau à l'échelle de la province) et le Modèle d'équipe de transition en sont de bons exemples. Ce genre de services profitera au plus grand nombre de jeunes, en plus de contribuer au succès des projets expérimentaux.

12. Les gouvernements fédéral et provincial doivent se concerter dans les domaines de l'évaluation, du counselling, de la formation et des programmes destinés à fournir des expériences de travail. Tout en respectant les compétences des deux échelons de gouvernement, il faudra mettre l'accent sur la vigueur et la coordination des efforts. On fera meilleur emploi du financement limité de la Stratégie en comblant les lacunes des programmes existants, en suscitant des liens entre ceux-ci et en améliorant les communications entre les professionnels et les organismes gouvernementaux. Ces idées tiennent compte de la nécessité pour les jeunes visés par la Stratégie d'avoir accès à une gamme complète de programmes et de services.

13. Bien que nombreux programmes et politiques qui visant la jeunesse dépassent le mandat de la Stratégie, celle-ci pourrait bénéficier d'améliorations à ces programmes : réduction des mesures de dissuasion reliées au système d'assurance-chômage, achat par le gouvernement d'un plus grand nombre de places de formation, accroissement du rôle de l'orientation professionnelle dans les systèmes scolaires secondaires et supérieurs et allègement du fardeau financier exigé des parents pour les études de leurs enfants. Le fait d'apporter modifications à ces programmes gérés par des ministères membres du Comité de gestion pourraient aider grandement les jeunes à effectuer leur transition.

14. Pour mieux cerner la question de l'accès des jeunes au marché de l'emploi, le Groupe de travail a distingué sept étapes délicates dans la vie d'une jeune personne, étapes où le système est mis particulièrement à l'épreuve, et il les a associées à des groupes de jeunes; à chacun correspondent des programmes et des services, le même programme pouvant parfois convenir à plusieurs groupes.

15. Pour satisfaire aux principes d'accès à l'évaluation et de traitement individualisé inscrits dans la Stratégie, les programmes proposés devraient mettre l'accent sur les jeunes défavorisés. Ceux-ci devraient être encouragés à s'inscrire aux programmes qui correspondent le mieux à leurs besoins de transition individuels et qui offrent des traitements personnalisés. Des programmes locaux de type communautaire paraissent offrir de bons espoirs en ce sens.

16. Vu la nature expérimentale de plusieurs des programmes et des services de la stratégie, leur évaluation jouera un rôle capital. Toute proposition d'expérience devrait comprendre son propre plan d'évaluation des objectifs. Le financement de telles études sera prévu dans la Stratégie.

17. Une base de données détaillée sur l'ensemble des clients de la Stratégie constituera l'un des éléments importants de cette évaluation. Étant donné la diversité des groupes de jeunes désavantagés qui seront touchés, il faudra mettre en place un système étendu de saisie de données et en faire un prérequis à l'approbation de chaque projet.

18. Localement, les programmes devront être assez flexibles pour répondre aux besoins particuliers et s'adapter aux disparités démographiques. Autrement dit, un conseiller ou un membre de l'équipe devra pouvoir jouer un rôle important au moment des prises de décisions sur l'intervention convenant le mieux à telle ou telle jeune personne.

19. L'enquête a rapidement cerné deux groupes cibles dont la Stratégie devrait s'occuper en priorité : les jeunes ayant abandonné leurs études au niveau secondaire (récemment ou depuis longtemps), et ceux des localités isolées; la plupart des recommandations du programme porteront donc sur ces groupes. Les jeunes femmes visant des professions non-traditionnelles, les jeunes autochtones, les jeunes contrevenants et les prestataires de l'assistance sociale seront également touchés, notamment par des projets expérimentaux.

20. La prévention et l'intervention immédiate comptent parmi les plus importants principes directeurs des programmes de Stratégie pour la jeunesse. Les solutions préventives, surtout au niveau du système scolaire, sont essentielles; toutefois, elles ne peuvent prendre le pas sur les programmes correctifs axés sur les décrocheurs et les autres jeunes en phase de transition. Les établissements d'enseignement et de formation doivent disposer de personnel apte à évaluer et à orienter les jeunes, ainsi qu'à leur offrir de l'aide corrective.
21. Pour les jeunes qui ont abandonné leurs études secondaires ou postsecondaires, la Stratégie vise d'abord une réinsertion efficace dans le système traditionnel d'enseignement ou de formation. Pour y parvenir, il faut fournir aux enseignants une formation spéciale en cours d'emploi et élaborer des programmes d'études aptes à motiver cette clientèle.

22. De plus, la Stratégie pour la jeunesse devrait prévoir des composantes pour ceux qui ne peuvent s'adapter aux systèmes secondaires et postsecondaires traditionnels.

23. Pour subvenir aux besoins des jeunes des localités rurales, il faut mettre l'accent sur des programmes qui peuvent servir efficacement une population clairsemée, comme l'enseignement à distance, les services mobiles, l'approche par équipe de transition et la création de ressources sur place. Les jeunes devraient être invités à participer à l'identification des besoins et à la conception des programmes; une attention spéciale sera accordée aux projets locaux créés en concertation par toutes les parties concernées (localité, gouvernement, agences, etc.)

24. Partout où la chose est possible, les clients de la Stratégie pour la jeunesse sur les listes d'attente bénéficieront d'un traitement de faveur selon les modalités suivantes :

Pour celui qui abandonné ses études depuis longtemps, la période écoulée entre le moment où il a quitté le système scolaire et celui où il est inscrit sur une liste d'attente pourrait être considérée comme du "temps passé" sur cette liste; une personne perd souvent le goût de se recycler en vue d'un emploi s'il lui faut attendre trop longtemps. Afin que la période passée à attendre l'admission dans un établissement de

formation serve à quelque chose et que le jeune ne perde pas de vue ses objectifs, il devrait acquérir de l'expérience dans le champ d'études qui l'intéresse en travaillant dans l'industrie.

Tel que mentionné plus haut, c'est au Comité de gestion qu'il appartiendra, après les consultations d'usage, de déterminer les programmes qui seront effectivement mis en oeuvre dans le cadre de la Stratégie pour la jeunesse. Fruit de nos recherches, les points qui précèdent ont été soulignés afin de servir de toile de fond à ce processus de prise de décisions.

APPROCHES SYSTÉMIQUES AUX PROGRAMMES

Compte tenu des problèmes et des facteurs reliés à la conception des programmes soulevés par l'enquête, la Stratégie devrait être axée sur la mise en place d'une combinaison de formation et d'expérience de travail, et accompagnée des volets évaluation, counselling et information. Les rôles respectifs que doivent jouer l'instruction, la formation et l'expérience de travail sont décrits ci-dessous, ainsi que la façon dont des mécanismes comme les Équipes de transition, le Centre de coordination de l'orientation professionnelle et le Centre d'information sur l'emploi, en soutenant ensemble des initiatives importantes et en fournissant une approche systémique coordonnée aux divers programmes, pourraient contribuer de manière essentielle à la réussite de la Stratégie pour la jeunesse.

1. INSTRUCTION ET FORMATION

Divers projets pilotes distincts et des programmes élargis reliés à l'enseignement secondaire, aux cours de préparation à l'emploi, à l'alphabétisation et à la formation axée sur des compétences devraient être des composantes essentielles de la Stratégie; l'apprentissage chez l'employeur devrait aussi être envisagé à ce chapitre.
Enseignement et formation peuvent être subdivisés de la façon suivante : projets pilotes, élargissement d'approches existantes et modifications à ces approches. Ces éléments combinés entraîneraient un ensemble d'interventions propres à :

- mettre à l'essai des techniques et des modes de fonctionnement novateurs;
- créer un nombre suffisant de places de formation pour les clients de Stratégie pour la jeunesse ayant besoin de formation; et
- fournir un essor supplémentaire à Stratégie pour la jeunesse par le biais de programmes déjà en place.

Il y aurait lieu de promouvoir les initiatives visant à découvrir des façons d'identifier les jeunes sur le point d'abandonner leurs études, à les encourager à les poursuivre, à leur fournir un nouveau curriculum et un environnement pédagogique plus motivant. Pour ceux qui ont déjà décroché, la réinsertion, la pédagogie spéciale et l'alphabétisation seront les priorités.

La formation préparatoire au marché de l'emploi devrait aussi comprendre le développement des compétences relatives à la recherche et la garde d'un emploi et à la dynamique de la vie quotidienne. Les compétences du niveau de débutant peuvent être fournies par un établissement de formation ou en cours d'emploi; la Stratégie devra tenir compte des deux méthodes, ainsi que d'initiatives dans le domaine de l'apprentissage et de la formation coopérative. Il importe de promouvoir une amélioration des liens entre les établissements de formation et le milieu du travail. Au besoin, les mécanismes de soutien du revenu d'Emploi et Immigration Canada et le programme d'aide aux étudiants du Department of Education seront aussi mis à contribution.

2. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Cette composante de la Stratégie comprend toute forme d'expérience concrète de travail (notamment dans les domaines étroitement reliés aux intérêts des jeunes défavorisés et à la formation qu'ils reçoivent), ainsi que les programmes de mobilité et d'entrepreneuriat.

Comme dans le cas de l'instruction et de la formation, les programmes de Stratégie pour la jeunesse touchant l'expérience de travail devraient associer les approches expérimentales à l'élargissement et à la modification de programmes existants.

L'expérience de travail est importante pour les apprentis, les participants aux programmes d'alternance travail-études et les jeunes figurant sur les listes d'attente pour les places de stagiaires subventionnées par Emploi et Immigration. Un programme de mobilité conviendrait aux clients qui croient que déménager les aiderait à trouver un l'emploi. De plus, en intégrant l'entrepreneuriat au programme de formation, on encouragerait certains jeunes à mettre à l'essai leurs idées commerciales.

3. ÉQUIPES DE TRANSITION

Autre composante importante de la Stratégie, l'utilisation d'équipes de transition, c'est-à-dire de comités locaux formés de professionnels et de personnes intéressées, pourrait aider à coordonner les services offerts aux jeunes des régions éloignées et leur fournir de multiples voies d'accès à Stratégie pour la

- de coordonner la prestation des services en ce qui e concerne l'identification, l'évaluation, le counselling et le perfectionnement professionnel de clients éventuels de la Stratégie identifiés depuis divers points de services du gouvernement;
- d'offrir aux membres des équipes de transition une façon d'obtenir des ressources et de les coordonner.

4. CENTRE DE COORDINATION DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'enquête a démontré que l'absence de soutien en counselling spécial était durement ressentie, tant par Emploi et Immigration Canada, le Department of Employment and Labour Relations et le Department of Education que par les établissements d'enseignement supérieur et les divers services d'évaluation et de counselling.

Comme le succès de la Stratégie dépend en grande partie des composantes évaluation et counselling, il convient d'élaborer pour ses participants des ressources et des techniques de haute qualité; en ce sens, un tel Centre pourrait servir de mécanisme de coordination. Son mandat pourrait se lire comme suit :

- élaborer et fournir aux Équipes de transition des techniques et des outils d'évaluation et de counselling répondant à des normes de qualité élevées, de même que de la documentation sur ces sujets; et
- veiller à ce que les jeunes soient traités équitablement afin de pouvoir faire une juste évaluation du succès du volet transition de la Stratégie pour la jeunesse.

5. CENTRE D'INFORMATION SUR LES CARRIÈRES

Il est nécessaire de mettre sur pied un mécanisme qui coordonne l'élaboration et la diffusion d'informations sur les carrières, de façon à ce que les jeunes et les organismes qui s'en occupent partout dans la province aient accès à des informations de haute qualité. Le mandat d'un tel Centre pourrait être le suivant :

- coordonner l'élaboration et la diffusion d'informations locales, nationales et internationales sur les carrières; et
- compenser les obstacles rencontrés par les jeunes en quête d'informations sur les carrières (veiller à ce que de telles informations soient disponibles, faciles d'accès, pertinentes et axées sur les besoins des jeunes).

GROUPES CIBLES

La Stratégie pour la jeunesse veut aborder l'insertion professionnelle chez les jeunes dans leur propre perspective. En vue de faciliter l'exercice et de démontrer la variété des mesures envisagées, cette clientèle a été divisée en sept groupes cibles; à sa façon, chacun de ces groupes a besoin de programmes de transition et met à l'épreuve les systèmes gouvernementaux déjà en place. Si la Stratégie pour la jeunesse réussit à aider tous ces groupes, elle aura été utile à la plupart des jeunes défavorisés.

Ces sept groupes correspondent aux catégories suivantes :

- Groupe #1 : étudiants du secondaire susceptibles d'abandonner leurs études;
- Groupe #2 : étudiants du secondaire qui viennent d'abandonner leurs études;
- Groupe #3 : diplômés du secondaire (surtout ceux qui éprouvent des problèmes de transition);
- Groupe #4 : jeunes qui ont abandonné leurs études depuis longtemps;
- Groupe #5 : étudiants du postsecondaire susceptibles d'abandonner leurs études;
- Groupe #6 : étudiants du postsecondaire qui ont abandonné leurs études;
- Groupe #7 : diplômés du postsecondaire (surtout ceux qui ne peuvent obtenir d'emploi stable dans leur champ de spécialisation).

L'évaluation, l'instruction, la formation et l'expérience de travail touchent l'ensemble de ces groupes cibles. Ces facteurs reposent eux-mêmes sur des composantes d'information et d'aptitudes pour la transition. Les pages suivantes contiennent des suggestions de mesures visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de chacun de ces groupes.

Groupe #1 : ÉTUDIANTS DU SECONDAIRE SUSCEPTIBLES D'ABANDONNER LEURS ÉTUDES

Le premier groupe qui cause des difficultés aux programmes gouvernementaux est celui des jeunes du secondaire tentés d'abandonner leurs études. Au nombre des facteurs qui les motivent, on note "le milieu familial, les caractéristiques personnelles, les programmes pédagogiques, les aptitudes pour l'étude, les rapports entre l'étudiant et ses enseignants et la motivation envers les études" (Pierre Quirouette, artisan de DÉCISIONS). Par conséquent, les programmes et les services s'adressant à ce groupe doivent comprendre la prestation d'évaluations et de counselling à l'échelle de la province, l'introduction des mesures correctives nécessaires, des modifications aux méthodes de transmission du curriculum et l'étude de nouvelles approches.

Dans la mesure du possible, il faut essayer d'inciter les jeunes à poursuivre ou à reprendre leurs études, ou les encourager à compléter autrement leur formation.

Pour aider les jeunes de ce groupe, il faut faire porter les efforts de la Stratégie sur l'évaluation et l'instruction, sur la formation et l'expérience de travail, et sur la diffusion de l'information et l'établissement de rapports de confiance.

A. Évaluation et instruction

Les mesures à prendre dans ce domaine peuvent comprendre :

- tenir une "Conférence sur la prévention du décrochage", pour identifier les écoles, les conseils scolaires, etc. qui ont décidé d'affronter ce problème et pour examiner leurs solutions;
- évaluer les façons d'acquérir une spécialisation et de fournir des programmes correctifs dans les écoles;
- augmenter le nombre de conseillers en orientation;

- mettre sur pied un service de counselling dispensé par des pairs et des parents, et utiliser des adjoints d'enseignement et des modèles de comportement; et
- renseigner sur place les enseignants d'une région donnée par l'entremise des conseillers en orientation et d'autres professionnels, afin de les mettre au courant des plus récents développements du marché de l'emploi et des diverses manières d'intégrer dans le curriculum les principes de la prise de décision en vue d'une carrière.

B. Formation et expérience de travail

L'aide aux décrocheurs éventuels du secondaire peut aussi venir de la formation et des expériences de travail. Cette aide pourrait prendre les formes suivantes :

- organiser des expériences de travail bénévole et des programmes d'encadrement pour inciter les élèves à demeurer à l'école afin de recevoir l'instruction nécessaire pour accéder au marché du travail;
- mettre sur pied des programmes d'alternance travail-études afin d'aider les jeunes intéressés à apprendre un métier;
- ajouter au système scolaire des programmes supplémentaires accessibles aux jeunes qui ont reçu une éducation de base;
- réacheminer les fonds consacrés au programme Défi pour inciter les jeunes à suivre des cours d'été;
- faire des Ateliers d'orientation au travail (composante du programme Défi) une option permanente du système pédagogique; et
- par l'entremise des Centres d'emploi du Canada pour étudiants, soutenir les enseignants et les conseillers en orientation qui aident les élèves à faire des choix de carrière.

C. Diffusion de l'information et établissement de rapports de confiance

On aurait tort de négliger le besoin d'informations et de rapports d'amitié qu'éprouvent ces jeunes en situation de crise. Les points qui suivent pourraient contribuer à y satisfaire :

- donner à ces élèves des informations à jour sur les choix de carrière qui s'offrent à eux;
- encourager les employeurs à visiter les écoles; et
- soutenir les programmes d'échanges d'étudiants dans le système scolaire.

Groupe #2 : ÉTUDIANTS DU SECONDAIRE QUI VIENNENT D'ABANDONNER LEURS ÉTUDES

Ce deuxième groupe cible de la Stratégie pour la jeunesse combine un taux de chômage très élevé et des revenus extrêmement bas. Il importe au plus haut point qu'un jeune qui a quitté l'école avant la fin de ses études :

1. soit immédiatement identifié;
2. soit mis en contact avec un membre d'une équipe d'évaluateurs et de conseillers;
3. soit interrogé sur les raisons de son abandon scolaire;
4. reçoive du counselling et se voit offrir une solution.

Ces jeunes peuvent être aidés par les mesures suivantes : évaluation, counselling, information, formation et expérience de travail.

A. Évaluation/counselling et information

Sous ce chapitre, les activités ci-dessous pourraient venir en aide au membres du groupe cible :

- créer des mécanismes à l'école pour signaler à un membre de l'équipe de Stratégie pour la jeunesse, qu'il soit dans l'établissement ou dans la région, les jeunes qui viennent d'abandonner leurs études;
- mettre sur pied des programmes de counselling grâce auquels les nouveaux décrocheurs seront mis au courant des conséquences de leur décision par des personnes qui ont laissé leurs études depuis longtemps;
- inviter les jeunes décrocheurs à recourir au Service téléphonique d'information sur les carrières, ainsi que leurs parents, leurs enseignants, leurs amis ou toute personne en quête de conseils confidentiels sur la façon de les aider;
- dans les villes, créer des centres d'accueil pour les jeunes décrocheurs, leurs parents et leurs amis;
- étendre le rôle du Service téléphonique d'information sur les carrières afin qu'il informe les décrocheurs sur les carrières et les tendances récentes du marché de l'emploi.

B. Formation

Pour aider le décrocheur récent dans le domaine de la formation, le groupe de travail suggère de :

- permettre sans délai à ces jeunes d'accéder au programme d'instruction de base des adultes et aux cours de perfectionnement professionnel; et
- fournir aux jeunes qui en éprouvent le besoin les moyens de se rendre dans une localité où sont offerts les programmes de formation spéciaux ou de rechange non dispensés sur place. Ces programmes pourraient être évalués dans une communauté différente.

C. Expérience de travail

L'expérience de travail constitue pour ce groupe un facteur de transition très important; voici quelques moyens de lui fournir une telle expérience :

- en élargissant le mandat des Ateliers d'orientation au travail et du programme Défi de la CEIC, travailler en étroite collaboration avec les récents décrocheurs afin de leur redonner de la motivation. En ce sens, le programme Défi pourrait servir à encourager les employeurs à fournir aux jeunes de l'expérience en cours d'emploi dans le type de travail pour lequel ils sont qualifiés;
- élargir les programmes d'instruction de base des adultes et de cours préparatoires à la formation professionnelle (CPFP) en les dotant d'une composante d'expérience de travail;
- mettre sur pied un programme de coopératives de jeunes, et un autre d'expérience du travail bénévole, à l'intention de ceux pour qui le retour à l'école n'est pas indiqué; et
- créer pour les écoles des ressources et des matériaux sur les aptitudes de base reliées à la transition.

Groupe cible #3 : DIPLÔMÉS DU SECONDAIRE

Ce troisième groupe sur lequel se penche la Stratégie dépend pour une bonne part des efforts du système d'enseignement postsecondaire, des CEC et d'autres organismes concernés pour obtenir les compétences nécessaires à l'acquisition d'un emploi à plein temps. Ä cette étape de leur vie, les jeunes peuvent être classés de la façon suivante : i) ceux qui intègrent le marché du travail avec un plan de carrière bien tracé; ii) ceux qui envisagent de suivre une formation supérieure; iii) les indécis, qui n'ont aucune perspective d'avenir définie, que ce soit au niveau de la formation ou d'une carrière. En dépit du fait que les diplômés des deux premiers groupes peuvent à l'occasion éprouver des difficultés à entrer sur le marché du travail ou à obtenir une formation, c'est surtout le dernier groupe qui devrait bénéficier de l'assistance de Stratégie pour la jeunesse.

Toutefois, il importe de fournir un soutien aux membres de tous ces groupes dans un temps raisonnable après l'obtention du diplôme afin d'éviter les problèmes suscités par une longue période de chômage.

Des mesures dans les secteurs de l'évaluation et du counselling, de l'instruction et de la formation, ainsi que de l'expérience de travail et de l'information peuvent être profitables aux récents diplômés du niveau secondaire.

A. Évaluation et counselling

Dans ces domaines, les mesures qui suivent pourraient subvenir aux besoins du groupe visé :

- établir des lignes directrices pour l'orientation professionnelle;
- favoriser la coordination des efforts de l'ensemble des organismes concernés afin qu'ils adoptent une approche globale face aux besoins des jeunes; et
- fournir des programmes de formation professionnelle et des services de counselling dans les collèges.

B. Instruction et formation

Il est possible d'inciter les diplômés à poursuivre leurs études ou à entrer sur le marché du travail de différentes façons :

- instituer un système grâce auquel certaines organisations fourniraient un travail rémunéré et une expérience de travail pertinente aux jeunes sur des listes d'attente de programmes de formation;
- augmenter le nombre et la variété des places de formation achetées par le gouvernement, les rendre accessibles dans les régions rurales et investir dans des cours qui, malgré qu'ils soient en demande, ne font pas l'objet d'achats gouvernementaux;
- avoir recours à des techniques d'instruction à distance (téléconférences, vidéos ou cours d'éducation populaire);
- mettre un programme de mobilité à la portée des jeunes qui veulent développer leurs aptitudes à la transition; et
- améliorer les outils existants (programmes de formation préparatoire à l'emploi et clubs de placement) et en accroître l'utilisation.

C. Expérience de travail

On peut aussi aider les jeunes diplômés du secondaire en les aidant à obtenir de l'expérience de travail, notamment par les mesures suivantes :

- mettre sur pied un système de bénévolat grâce auquel les jeunes pourraient acquérir de l'expérience;
- créer un programme de mobilité (ou élargir celui qui est déjà en place) afin de permettre aux jeunes d'obtenir une formation ou un emploi dans d'autres localités; et
- inaugurer des coopératives de jeunes fournissant un cadre flexible dans lequel les diplômés du secondaire pourraient s'initier au monde du travail et des affaires.

D. Information

Pour compléter les diverses mesures d'aide aux diplômés du secondaire, ce volet devrait comprendre les éléments suivants :

- faire en sorte que le système scolaire de niveau secondaire offre des informations à jour;
- mettre à contribution les capacités de formation et d'information des méthodes d'enseignement à distance; et
- accroître l'utilisation du programme Choix du ministère de l'Emploi et de l'immigration Canada.

Groupe cible #4 : JEUNES QUI ONT ABANDONNÉ LEURS ÉTUDES DEPUIS LONGTEMPS

Ces jeunes, fortement défavorisés lorsqu'ils n'ont pas su passer de l'école au marché du travail, doivent faire l'objet d'interventions prioritaires de Stratégie pour la jeunesse.

Pour les besoins de la Stratégie, les décrocheurs de longue date peuvent être définis comme des jeunes personnes âgées de 16 à 24 ans qui ont abandonné leurs études secondaires ou postsecondaires depuis trois mois ou plus et qui n'ont pas d'expérience de travail stable. Ces jeunes peuvent rencontrer de nombreux obstacles au cours du processus d'insertion professionnelle, notamment le manque de motivation, d'estime de soi, d'aptitudes pour la transition (y compris les connaissances de base), d'aptitudes pour la recherche et la garde d'un emploi, d'instruction générale et d'aptitudes pour l'étude, de formation, de perspectives de carrière et d'aptitudes à prendre des décisions à cet égard; il peuvent aussi adopter des attitudes qui nuisent à l'insertion professionnelle et éprouver des difficultés personnelles (familiales ou financières). Dans leur cas, il faut consacrer des efforts considérables aux niveaux de l'évaluation et du counselling, de l'instruction, de la formation et du développement des compétences, de l'expérience de travail et de l'information sur les carrières.

A. Évaluation et counselling

À cet égard, les mesures à considérer peuvent emprunter de nombreuses modalités :

- susciter et utiliser des services d'accueil pour les jeunes;
- intégrer à divers projets des composantes d'animation communautaire;
- élaborer des campagnes médias visant à inciter les décrocheurs de longue date à faire usage des programmes et des services offerts;

- recruter la collaboration des personnes qui animent le service téléphonique d'information sur les carrières et d'un certain nombre d'organismes et d'institutions en vue d'identifier les décrocheurs de longue date;
- offrir à la clientèle éventuelle de la Stratégie des services de suivi en matière d'évaluation et de counselling;
- au moyen d'une unité mobile, rendre les services d'évaluation et de counselling plus accessibles aux jeunes des localités éloignées; et
- faire en sorte que les conseillers dans les collèges orientent les jeunes décrocheurs qui envisagent d'y suivre des programmes (cours de recyclage, de préparation à l'emploi ou d'initiation à la vie professionnelle).

B. Instruction, formation et développement des compétences

Dans ces secteurs, il existe de nombreux programmes qu'il est possible d'améliorer afin qu'ils satisfassent plus pertinemment les besoins des jeunes qui ont abandonné leurs études. Voici quelques suggestions à cet effet :

- rendre les programmes d'alphabétisation plus faciles d'accès;
- continuer à élargir les programmes offerts dans le cadre de Planification de l'emploi, comme Intégration et Réintégration professionnelles, afin qu'ils offrent une formation reliée aux aptitudes pour la transition;
- élargir l'accès aux programmes de prospection de carrière pour les jeunes et de préparation à l'emploi, ainsi qu'aux cours d'initiation à la vie professionnelle;
- améliorer les chances des pretataires de l'aide sociale grâce à l'achat de places de formation par le Department of Social Services;
- avoir recours à des visites d'information guidées pour développer les aptitudes pour la transition; et
- créer des initiatives spéciales, par exemple des programmes préparatoires au retour à l'école.

C. Expérience de travail

Les mesures énumérées ci-dessous, en donnant au jeune décrocheur de l'expérience de travail, l'aideront à intégrer le marché de l'emploi :

- rendre plus accessibles les programmes qui offrent une composante d'expérience de travail;
- veiller au placement des jeunes décrocheurs sur les listes d'attente des programmes de formation;
- au moyen de stimulants financiers, inciter les employeurs à embaucher des jeunes;
- aider les jeunes à augmenter leurs chances de trouver un emploi par l'entremise du programme d'aide à la mobilité; et
- encourager la création de coopératives de jeunes ou de petites entreprises commerciales.

D. Information sur les carrières

Au nombre des moyens pour fournir ce genre d'information aux jeunes qui ont abandonné leurs études depuis longtemps, on peut envisager :

- étendre le réseau du service téléphonique d'information sur les carrières et en promouvoir l'utilisation;
- mettre de l'avant des initiatives par l'entremise de kiosques d'information mobiles susceptibles d'aller au-devant des jeunes;
- recruter des décrocheurs de longue date pour qu'ils parlent des conséquences de leur geste et qu'ils offrent des informations;
- susciter, à l'intention des membres de ce groupe, des ateliers d'enseignement à distance sur les carrières et des centres de documentation sans rendez-vous; et
- fournir aux parents des informations à jour sur les carrières offertes dans la région.

Groupe cible #5 : ÉTUDIANTS DU POST-SECONDAIRE SUSCEPTIBLES D'ABANDONNER LEURS ÉTUDES

Les étudiants de ce cinquième groupe abandonnent l'école à cause de difficultés d'apprentissage, de problèmes financiers ou personnels, ou de l'incapacité de surmonter le "choc culturel" d'un nouveau milieu scolaire. Pour y remédier, la stratégie devrait fonder son approche sur l'évaluation, le counselling, l'information, la formation et l'expérience de travail.

A. Évaluation, counselling et information

On peut notamment envisager les mesures suivantes :

- mettre en place des directives touchant l'évaluation et le counselling pour que chaque étudiant puisse en profiter;
- veiller à ce que l'évaluation comporte une analyse approfondie des capacités d'apprentissage et d'adaptation au nouveau milieu scolaire (aptitudes de transition);
- augmenter le nombre de conseiller en orientation dans les établissements postsecondaires;
- accroître l'utilisation de visites d'information guidées et de journées parents-élèves afin de faciliter l'entrée du jeune dans l'établissement postsecondaire; et
- recourir à des unités mobiles pour présenter des expositions sur les carrières.

B. Formation

C'est dans ce domaine que l'étudiant de niveau post-secondaire rencontre le plus de difficultés; la Stratégie pourrait, entre autres :

- mettre sur pied des programmes d'insertion professionnelle pour les jeunes dont on a évalué qu'ils avaient un net besoin d'une forme d'aide avant de suivre une formation supérieure;
- fournir des programmes d'alphabétisation pour une partie de ce groupe;
- offrir durant le mois d'août dans les collèges communautaires des cours de recyclage intensifs portant sur les faiblesses perçues chez l'étudiant;
- suppléer aux carences en personnel d'aide à la

récupération dans les établissements postsecondaires durant l'année scolaire;
- mettre en place de l'enseignement individuel par un pair;
- offrir des programmes de prospection de carrières pour les jeunes, de formation professionnelle préparatoire, de FPE, de formation à la connaissance de l'écrit et des CPFP durant l'été;
- offrir dans tous les campus des programmes d'orientation et des systèmes de soutien pour aider les jeunes terre-neuviens des localités rurales à s'adapter à leur nouveau milieu;

- veiller à ce que les techniques d'étude et la préparation à la vie quotidienne (établissement d'objectifs, résolution de problèmes, prise de décisions, confiance en soi, etc.) soient partie intégrante de tous les programmes d'études postsecondaires;
- vers la fin de chaque cours, initier les étudiants aux étapes de la recherche d'un emploi;
- réviser les règlements de l'assurance-chômage afin d'en retirer les mesures de dissuasion à la formation;
- réviser et modifier les programmes d'aide financière aux étudiants au besoin; et
- réviser et modifier les programmes d'aide à la garde des enfants au besoin.

C. Expérience de travail

Il y plusieurs manières de fournir des expériences de travail à l'étudiant de niveau postsecondaire susceptible d'abandonner ses études :

- promouvoir les initiatives d'alternance travail-études en faisant participer des commerces ou des industries au processus pédagogique, ce qui permet de combiner l'expérience de travail à l'apprentissage d'un métier;
- inciter les étudiants à faire du travail bénévole;
- recourir aux simulations de situation de travail; et
- réviser le concept d'apprentissage touchant les jeunes sur les listes d'attente de programmes de formation et de recyclage.

Groupe cible #6: ÉTUDIANTS DU POSTSECONDAIRE QUI ONT ABANDONNÉ LEURS ÉTUDES

Diverses raisons d'ordre financier, scolaire et personnel ont entraîné la décision d'abandonner à ce niveau. Certains de ces décrocheurs peuvent réussir leur intégration professionnelle et se trouver immédiatement un bon emploi; mais nombreux sont ceux qui sont aux prises avec des problèmes (chômage, sous-emploi, instruction inadéquate, etc.) identifiés à la jeunesse défavorisée. La Stratégie pour la jeunesse peut aider ce dernier groupe dans les secteurs de l'évaluation, de l'instruction, de la formation et de l'expérience de travail.

A. Évaluation

Les suggestions suivantes ont été avancées :

- faire en sorte que le bureau du régistraire de chaque établissement postsecondaire transmette de façon régulière à un membre de l'Équipe de transition les noms, adresses et numéros de téléphone des décrocheurs;
- communiquer avec chaque décrocheur pour le mettre au courant des services et des solutions de rechange qui lui sont offerts; et
- dans la mesure du possible, assurer la réintégration du décrocheur dans le système de formation.

B. Instruction, formation et expérience de travail

Dans ces domaines, les efforts de la Stratégie devraient porter sur les points suivants :

- élargir les programmes d'alternance travail-études offerts par les établissements afin d'offrir un milieu de de formation plus favorable;
- lorsque l'obstacle à la réintégration est créé par des difficultés d'ordre scolaire, arranger des mesures énergiques de rattrapage ou d'enseignement individuel par un pair;

- élaborer un programme d'expérience de travail bénévole relié au contenu de la formation afin de lui donner un sens aux yeux du décrocheur qui effectue un retour; et
- organiser des expériences de travail en combinant des services et composantes des programmes existants (Planification de l'emploi, Entente sur les bénéficiaires de l'aide sociale, Mobilité) lorsque la réintégration du décrocheur ne peut être envisagée.

Groupe cible #7 : DIPLÔMÉS DU POSTSECONDAIRE

Tous les jeunes de ce groupe auront terminé leurs études et leur formation; l'expérience de travail peut cependant leur faire défaut.

Il est particulièrement important pour ces diplômés de se trouver un emploi sans délai, et c'est là-dessus que devront porter les efforts de la Stratégie.

Une fois écoulée une certaine période de temps, si le jeune diplômé n'a pas encore trouvé de travail, il devrait pouvoir accéder à certains services par l'entremise des membres de l'Équipe de transition de sa localité. Peut-être y aura-t-il lieu de réévaluer ses objectifs de carrière.

La Stratégie pour la jeunesse pourrait aider ces diplômés dans les secteurs de l'instruction, de la formation, du perfectionnement professionnel et de l'expérience de travail.

A. Instruction, formation et perfectionnement professionnel

Le diplômé d'un établissement postsecondaire pourra bénéficier des mesures suivantes :

- fournir de l'expérience de travail à ceux dont le nom figure sur les listes d'attente des places de formation subventionnées par le gouvernement;
- employer le programme d'alternance travail-études pour surmonter les obstacles à l'emploi;

- inclure dans le curriculum un programme de développement des aptitudes à trouver et garder un emploi;
- organiser des exercices d'entrevues d'emploi; et
- employer les programmes existants pour améliorer les aptitudes à la transition.

B. Expérience de travail

Afin d'augmenter l'expérience de travail des diplômés postsecondaires, les programmes de la Stratégie pour la jeunesse pourraient inclure les éléments suivants :

- subventionner des associations avec le monde des affaires et l'industrie dans une perspective de formation;
- recourir aux simulations de situations de travail;
- s'il y a lieu, offrir des programmes d'entrepreneuriat; et
- établir des liens et échanger des informations avec l'industrie.

La Stratégie Canada - Terre-Neuve pour la jeunesse devra faire face à bien des problèmes et fournir de l'aide à de nombreux jeunes qui exercent présentement des pressions en différents points du système. Les suggestions présentées ci-dessus sont le fruit des réflexions du groupe de travail, elles-mêmes éclairées par de nombreuses recherches et des consultations de toutes sortes; elles visent notamment à accroître la collaboration et la coordination entre l'ensemble des organismes qui ont la charge des jeunes défavorisés visés par la Stratégie.

C'est la première fois qu'un programme fédéral-provincial est élaboré sur place par les gens même qu'il est supposé servir; compte tenu de l'intérêt et de la collaboration dont ont aussi fait preuve les ministères fédéraux et provinciaux concernés, l'avenir de cette Stratégie pour la jeunesse est assuré.

ANNEXE A

PRINCIPES (tels que stipulés dans l'Entente)

4.0 Les parties conviennent que l'interprétation et l'application de cette Entente par le Comité de gestion conjoint prévu à la clause 7 devraient être guidées par les principes de base ci-dessous :

4.1 Les problèmes éprouvés par les jeunes au moment de la transition de l'école au marché du travail sont multi-dimensionnels; en ce sens, ils requièrent des solutions souples et complètes qui subviennent aux besoins individuels.

4.2 Il faut inciter les jeunes à poursuivre leurs études. Quant aux jeunes qui ont décroché prématurément, ils doivent avoir une seconde chance de recevoir formation et d'instruction.

4.3 Il faudrait augmenter les occasions d'obtenir de la formation, de l'expérience de travail et du counselling afin de mieux servir les jeunes qui éprouvent des problèmes de transition.

4.4 Les deux ordres de gouvernements devraient collaborer en vue d'améliorer l'accès à leurs programmes. Compte tenu de leurs juridictions et engagements respectifs, ils devraient veiller à ce que toute nouvelle initiative visant à combler des lacunes au niveau des programmes soit adaptée aux tendances actuelles du marché du travail, de la formation et des études.

4.5 Les compétences provinciales en matière d'éducation seront respectées dans le cadre des programmes fédéraux.

4.6 Les ressources fédérales et provinciales en matière d'évaluation et de counselling devraient être coordonnées, et ces deux mesures portées au rang de priorités, afin d'encourager les participants de Stratégie pour la jeunesse à tracer leurs propres plans de carrière.

4.7 Les gouvernements, l'industrie privée, les syndicats, les enseignants et les organismes qui s'occupent des jeunes devraient collaborer en vue de renforcer les liens entre les études et un monde économique où la compétition est féroce, de façon à ce que les jeunes puissent être préparés à jouer un rôle productif sur le marché du travail.

4.8 Les efforts pour aider les jeunes à passer de l'école au marché du travail doivent tenir compte des problèmes spécifiques à la jeunesse défavorisée, et les traiter de manière responsable.

4.9 Le succès du programme devrait être évalué en termes des progrès de chacun des participants vers les objectifs de carrière qu'il s'est définis. Une méthodologie d'évaluation sera définie au terme de l'exercice et, s'il y a lieu, de concert avec les initiatives menées dans le cadre de la Stratégie.